

La naissance des premières grammaires françaises

Introduction

Les grammairiens français Jacques Damourette et Edouard Pichon notent fièrement au début de leur monumental *Essai de grammaire de la langue française* (1911–1927) : « L'unité réelle du groupe formé par ceux qui parlent la même langue consiste en ce que leur pensée, au moins dans ce domaine supérieur que le langage seul peut atteindre, est guidée, d'ailleurs en grande partie inconsciemment, par un système intellectuel : le système taxiématique propre, ou grammaire propre de leur langue » (Damourette & Pichon 1927 §6). Le grammairien doit, selon eux, étudier ces idées directrices « qui servent de charpente au langage » (id.) et les « amener dans le champ de la conscience » (§7). Le sous-entendu est clair : pour pouvoir décrire correctement la grammaire française, il faut disposer soi-même d'un système taxiématique français parfait. Ce nirvana taxiématique n'est pas accessible à chacun, certaines catégories de Français s'en voient même exclues. Il s'agit des femmes (Damourette 1942 : 8), des jeunes (ibid. 14), des juifs et des pauvres (Damourette & Pichon 1927 §2589), des bilingues, qui sont dotés d'un « système de pensée en cote mal taillée, intermédiaire entre ceux des deux idiomes » (ibid. §74). Il y a donc une certaine ironie dans le fait que les premières grammaires aient précisément été rédigées par des étrangers et que parmi les grands grammairiens du français contemporains, l'on compte un grand nombre d'étrangers, pensons, par exemple, à Von Wartburg, de Saussure, Nyrop, Grevisse, Goosse, Wilmet...

Les deux premières grammaires françaises sont rédigées par et pour des Anglais : le *Donoît françois* de John Barton paraît vers 1400, *Lesclarcissement de la langue francoyse* de John Palsgrave est publié en 1530. C'est un Français, Jacques Dubois, qui publie, un an plus tard, une grammaire du français écrite en latin : *In linguam gallicam isagoge*, publiée en 1531. Pour parler de la première grammaire de la langue française, écrite en français, par un Français et publiée en France, il faut attendre la parution en 1550 du *Tretté de la grammere françoetze* de Louis Meigret.

Dans le présent travail nous considérerons les quatre grammaires mentionnées ci-dessus et nous tenterons de formuler une réponse aux trois questions suivantes :

- 1) quels objectifs avaient ces ouvrages ?
- 2) quelle a été leur influence ?
- 3) quel type de français décrivaient-ils ?

John Barton : le *Donait françois* (circa 1400)

Selon le professeur M. K. Pope (1934 : 42) et Ferdinand Brunot (1905–1953 Tome I : 376) le *Donait françois* constitue la première grammaire française. Barton a fait « fair à ses despenses et très grande peine par plusieurs bons clerics de ce language françois avant dite » (Brunot 1905–1953 Tome I : 375–376). Cet ouvrage, comme l'explique Annie Owen (1977 : 14), traite des rudiments de la grammaire, des parties du discours et de la prononciation des voyelles et des consonnes. Le but avoué est de « brièvement introduyr les Englois en la droit language de Paris et du pais la d'entour » (Brunot 1905–1953 Tome I : 376). Il s'adresse donc au public que Pope décrit comme celui qui avait le plus grand besoin d'une telle sorte d'enseignement, à savoir les Anglais (1934 : 41). Ce jugement semble ne pas dénigrer les qualités de l'Anglais en tant qu'étudiant de langues étrangères, mais semble refléter la période où est né cet ouvrage. Car, au XIV^e siècle — notion qui paraît aujourd'hui assez déroutante — l'Angleterre faisait partie de la Francophonie. Par exemple, le premier roi depuis la Conquête dont la langue maternelle était l'anglais, Henri IV, n'accède au trône qu'en 1399, et jusque-là le français est la langue de la cour anglaise. Dans la préface du *Donait* (Pope 1934 : 423), John Barton explique ses propres raisons pour croire à l'utilité du français :

Pour ceo que les bones gens du Roiaume d'Engleterre sont embrasez a sçavoir lire et escrire, entendre et parler droit François afin qu'ils puissent entre comuner ove leur voisins, c'est a dire les bones gens du roiaume de France, et ainsi pour ce que les leys d'Engleterre pour le graigneur partie et aussi beaucoup de bones choses sont misez en François, et aussi bien pres tous les seigneurs et toutes les dames du mesme roiaume d'Engleterre volentiers s'entrescrivent en romance, trenecessaire je cuide estre aus Englois de sçavoir la droite nature de François

Cette préface date cependant de la fin du XIV^e ou du commencement du XV^e siècle, et le français avait perdu du terrain face à l'anglais pendant le XIV^e siècle. Par exemple, en 1362 l'utilisation de l'anglais est autorisée dans les cours et les

tribunaux du royaume parce que « la lunge Franceis [...] est trope desconue » (citation dans Pope 1934 : 423), et, même si le français domine comme véhicule de l'enseignement jusqu'au milieu du siècle, l'anglais commence à le remplacer dès lors. Mais le français reste très utile. Le nombre de versions de *Manières de langage* ou de *Manières de parler* qui datent de la période de la parution du *Donait* attestent le besoin éprouvé par les voyageurs et commerçants anglais pour ces précurseurs des recueils d'expressions d'aujourd'hui. La guerre de Cent Ans durait et continuait aussi à faire de la maîtrise du français un atout militaire.¹ A la naissance donc de cette première grammaire française le besoin de l'Anglais pour un tel ouvrage est double. L'utilité du français persiste, mais, comme le remarque Brunot, « lorsqu'à la fin du XIV^e siècle le français passe en Angleterre à l'état de langue savante, il devient nécessaire d'apprendre par méthode les rudiments de la grammaire » (1905–1953 Tome I : 375). Pope est du même avis et, pour montrer que le français ne fonctionne plus en Angleterre comme langue maternelle, elle cite l'extrait même du *Donait* qu'on vient de donner.

Mais cette citation révèle aussi que le but didactique de l'ouvrage avait entraîné des choix linguistiques fondés sur un jugement de valeur, à savoir la définition de « la droite nature de François ». A en juger par la citation de ce but, le « droit langage » est celui « de Paris et du pais la d'entour ». On pourrait suggérer qu'une restriction géographique n'était pas normative, mais s'imposait à cause des moyens de transport et de communication contemporains si peu développés par rapport à nos jours. On pourrait également suggérer que le mot « pais » a ici un sens plus large que « la région autour de Paris ». Cependant, la dominance qu'assumait le francien parmi les autres dialectes de la langue d'oïl, pour donner plus tard le français d'aujourd'hui, semblerait jouer dans ce choix. Et le choix de « la droit langage de Paris et du pais la d'entour » plutôt que l'anglo-normand, semble aussi être normatif, car Pope parle (1934 : 451) de l'influence croissante du francien sur l'anglo-normand pendant les XIII^e et XIV^e siècles, et du remplacement de l'anglo-normand dans les œuvres littéraires anglaises de la dernière partie du XIV^e siècle par le français, ou par l'anglo-français.

Pope est sceptique sur le succès qu'aurait pu avoir le *Donait* en Angleterre (1934 : 422), et elle conclut (ibid. 42) que ni cet ouvrage ni *Lesclarcissement* de

¹ Pope cite la résolution du parlement d'Edward III « que tout seigneur, baron, chevalier et honestes hommes de bonnes villes mesissent cure et diligence de estruire et aprendre leurs enfans le langhe françoise par quoy il en fussent plus able et plus coustumier ens leur gheires » (1934 : 422).

Palsgrave ne jouissaient d'aucune popularité ou influence en France, et qu'ils restaient sans effet sur le développement de la langue française. Wendy Ayres-Bennett (1995 : 356) est d'accord avec Pope en ce qui concerne l'influence du livre de Palsgrave.

John Palsgrave :

Lesclarcissement de la langue francoyse (1530)

En ce qui concerne *Lesclarcissement*, un tel résultat aurait pu être décevant pour son auteur s'il visait à corriger les défauts d'une langue dont il dit qu'elle "for the most generall is corrupted for want of rules and preceptes grammaticall" (Trudeau 1992 : 24).² Mais, étant donné que ce livre a été rédigé en anglais, un tel but semble invraisemblable. On dirait plutôt que, tout comme le *Donait*, il vise un public anglais. Son utilité pour ces lecteurs est accrue par sa façon de confronter les structures grammaticales françaises avec les structures anglaises correspondantes (Chevalier 1994 : 15). Dans cet énorme ouvrage très détaillé les compatriotes de Palsgrave pouvaient aussi trouver des conseils sur la prononciation et des répertoires de formes (y compris les conjugaisons des verbes) dont Brunot dit qu'ils « devaient être très précieux pour les contemporains, et qui sont encore pour nous d'un haut intérêt » (1905–1953 Tome II : 126). Ces premières grammaires du français nous fournissent aujourd'hui de précieux renseignements sur l'évolution de la langue.

Tout comme le *Donait*, *Lesclarcissement* est normatif. Palsgrave explique :
[...] in all this worke I moost folowe the Parisyens and the countreys that be conteygned betwene the ryver of Seyne and the ryver of Loyrre, [...] for within that space is contayned the herte of Fraunce, where the tonge is at this day moost parfyte, and hath of mooste auncyente so contynued [...] there is no man, of what parte of Fraunce so ever he be borne, if he desyre that his writynges shulde be had in any estymacion, but he writeth in suche language as they speke within the boundes that I have before rehersed
(Pope 1934 : 37)³

Danielle Trudeau décrit cette norme géographique comme « une norme spontanée, fondée sur des motifs extra-linguistiques, politiques, sociaux et démographiques » (1992 : 23). Cette approche normative s'étend non seulement à la langue écrite, mais aussi à la langue parlée :

² « est en général corrompu à cause du manque de règles et préceptes grammaticaux » (Trudeau 1992 : 24).

³ « [...] dans tout cet ouvrage, je suis surtout les Parisiens et les régions qui se trouvent entre la Seine et la Loire » (Trudeau 1992 : 23) « [...] à l'intérieur de cet espace se trouve le cœur de la France, là où la langue est aujourd'hui la plus parfaite, et est ainsi depuis longtemps [...] il n'y a aucun homme, de quelque partie de la France qu'il vienne, s'il désire que ses écrits soient quelque peu estimés, qui n'écrive dans la variété de langue qui se parle dans les limites que j'ai données tout à l'heure » (ibid. 28–29).

So that I thynke it but superfluous and unto the lerner but a nedelesse confusyon to shew the dyversite of pronuncyacion of the other frontier countreys⁴

(Trudeau 1992 : 29).

Cette exclusion explicite du « superflu » nous rappelle qu'une grammaire didactique, même un énorme ouvrage tel que *Lesclarcissement*, ne peut pas tout inclure, et que tout ce qui est exclu est placé (soit explicitement, soit implicitement) hors de la norme. Cette exclusion souligne aussi la difficulté que doit rencontrer toute grammaire destinée aux étrangers, puisque ce public est nécessairement en proie à l'incertitude et, pour ainsi dire, à l'insécurité linguistique. Dans son désir de balayer ces incertitudes le grammairien risque toujours de succomber à la tentation de prescrire.

Jacques Dubois : *In linguam gallicam isagoge* (1531)

Le troisième grammairien dont nous parlerons, Jacques Dubois, est aussi connu sous le nom de Sylvius, car il s'agit à nouveau d'une grammaire française écrite en langue étrangère, cette fois en latin. Comme dans le cas de *Lesclarcissement*, le choix de langue de rédaction est révélateur. Car l'utilisation du latin en tant que métalangue du français, comme le précise Trudeau, prouve que le livre de Dubois s'adresse à un public cultivé (1992 : 30). Comme dans *Lesclarcissement*, l'idéal recherché est un français qui aurait « le mieux préservé son ancienneté » (Trudeau 1992 : 29). Mais pour Dubois cet idéal ne trouve pas son expression dans une norme géographique mais dans des formes qui seraient les plus proches de ce qu'il appelle la « pureté primitive » du français (Brunot 1905-1953 Tome II : 137). Pour que la langue française « recouvre une partie de sa pureté primitive » (ibid. 137), il fait des comparaisons entre le latin et les parlers de toute la France, et, bien qu'il cite le parisien, le picard, le bourguignon, le provençal et le narbonnais (Chevalier 1994 : 17), il préfère les formes moins évoluées par rapport au latin, sans tenir compte de leur origines dialectales. C'est pour cette raison que Brunot l'accuse de croire que « le français est du latin déformé » (1905–1953 Tome II : 136), opinion qu'adoptent aussi Pope (1934 : 43) et Lodge (1993 : 163). Trudeau, cependant, maintient que « selon Dubois, la langue française qui était unifiée à l'origine, se soit fragmentée en dialectes au cours des siècles, laissant à chacun d'eux des traits différents de sa splendeur originelle » (1992 : 31). L'effet de

⁴ « Je trouve donc superflu et source de confusion pour le lecteur de montrer la diversité de prononciation des autres régions frontalières [...] » (Trudeau 1992 : 29).

l'utilisation de cette méthode étymologique dans chaque partie du livre est de le distinguer encore une fois de *Lesclarcissement*. Car ce dernier, selon Chevalier (1994 : 13), utilise « le plus fréquemment possible » des exemples cueillis des auteurs alors à la mode, tandis que « ni la langue des Parisiens, ni celle de la cour ou des écrivains ne représentent pour Dubois la “pureté antique” du français » (Trudeau 1992 : 32).

La première partie du livre de Dubois traite de la prononciation du français, et la deuxième consiste en une grammaire que Brunot qualifie de « très incomplète » (1905–1953 Tome II : 135) mais qui définit et donne les formes des parties du discours. Cependant, les parties du discours que choisit Dubois sont celles du latin : nom, pronom, verbe, adverbe, participe, conjonction, préposition et interjection. L'article défini n'a pas de statut indépendant. Encore une fois donc l'ouvrage de Dubois se distingue de celui de Palsgrave. Puisque l'auteur anglais compare le français non pas avec le latin mais avec sa langue maternelle, il n'éprouve aucune difficulté à désigner l'article défini comme neuvième partie du discours (Rickard 1968 : 30). Rickard remarque aussi (ibid. 31) que les grammaires de Dubois et de Pillot « en arrivent à “décliner” les substantifs au moyen de ce qu'ils appellent généralement des prépositions, même là où celles-ci sont en réalité des combinaisons d'une préposition et de l'article défini ». Bref, une telle grammaire sert à masquer le caractère analytique du français (ibid. 28). Plusieurs linguistes discernent dans la pratique chez les grammairiens du XVI^e siècle de couler le français dans le moule des langues anciennes le reflet du prestige dont jouissaient ces langues pendant la Renaissance, et la volonté de mettre le français en mesure de rivaliser avec elles (par exemple, Chevalier 1994 : 8, Lodge 1993 : 159 & 162–163, Meschonnic 1991 : 259, et Rickard 1968 : 27 & 30). Henri Meschonnic commente (1991 : 259) qu'au moment de la parution de l'*Isagoge* « il y a [...] la conviction qu'il est impossible d'écrire une grammaire du français parce que, comme toutes les langues vulgaires, il est instable, pauvre et sans règles ». Pour hisser le français au niveau des langues anciennes il fallait donc lui donner des règles, le fixer et le perfectionner (Chevalier 1994 : 8, Meschonnic 1991 : 259, et Rickard 1968 : 27-28), ce que Jacques Dubois a tenté de faire même, s'il a trouvé que « C'était une rude tâche de découvrir une raison dans le français » (Thomas 1989 : 39).

On peut se demander quel a été l'effet de la tentative de Dubois de raviver ce qu'il appelle « l'éclat naïf de la langue française, depuis longtemps presque détruit et terni par la rouille » (Brunot 1905–1953 Tome II : 137). En parlant de l'influence des grammairiens du XVI^e siècle en général, Rickard juge que leur influence sur le développement de la langue n'a probablement pas été très considérable (1968 : 34-35). Néanmoins, il insiste sur le fait que par leur existence même les grammaires de ce siècle servent à témoigner d'une « attitude nouvelle à l'égard du français et de ses rapports avec les langues anciennes, surtout le latin, puisqu'elles supposent toutes une langue vulgaire digne de ce qu'on s'en occupe » (ibid. 27). On peut dire aussi que Dubois a eu une certaine influence sur d'autres grammairiens. Par exemple, c'est Dubois qui a introduit l'utilisation de l'accent circonflexe, signe adopté par d'autres grammairiens et par l'Académie française dans son dictionnaire de 1694 (Pope 1934 : 290). Le *Traité de la grammaire française* de Robert Estienne est, selon Ayres-Bennett, en grande partie une synthèse des travaux de Dubois et de Louis Meigret (1995 : 356).

Louis Meigret : *Tretté de la grammere françoeeze* (1550)

Quant à Meigret, Rickard maintient (1968 : 29) que dans son *Tretté de la grammere françoeeze*, sans nommer Dubois, il « semble le viser en s'attaquant à la régularisation excessive », avis que l'on trouve aussi chez Brunot (1905–1953 Tome II : 139). Car Meigret « a été le premier à insister sur la valeur de la langue parlée » (Rickard 1968 : 30). Pour lui, selon Brunot (Tome II : 140), « il n'y a point d'autre règle du langage que l'usage ». Chevalier (1994 : 22), en soutenant cette thèse, cite les paroles de Meigret lui-même : « Arrêtons-nous à ce que l'expérience nous montre par l'usage ». Mais l'usage n'est pas homogène et Meigret le reconnaît en distinguant le « bel usage » et les « usages déraisonnables » (Trudeau 1992 : 73-74). Son ouvrage est donc normatif.

Le *Tretté* parle pour la plupart des flexions, mais il traite aussi de l'orthographe (que Meigret veut réformer), de la prononciation et de l'intonation (Pope 1934 : 43). A la différence de Dubois, Meigret nie l'existence du neutre comme genre en français, et il ne confond pas les désinences casuelles du latin et l'emploi des prépositions en français (Rickard 1968 : 31). En plus, il est le premier à distinguer l'emploi partitif de *du* et de *de*, et le premier à utiliser le terme « partitif » dans ce sens (ibid. 32). Cependant, il n'évite pas entièrement la tendance contemporaine

d'étendre le français sur le lit procrustéen des grammaires latines. Par exemple, il attribue des cas à des mots invariables comme *moi, toi, soi* (ibid. 33).

Comme dans le cas de l'*Isagoge*, il est probable que l'influence du *Tretté* sur le développement du français n'a pas été très considérable (Rickard 1968 : 34–35). Un contemporain de Meigret, Guillaume des Autels, était du même avis. Il écrit à Meigret :

Tes labours et les miens [...] seroient a mon auis autant inutiles que si nous auions basti sus le sable : quand nous ne voudrons establir et confirmer nostre langue autrement qu'à l'appetit des courtisans : veu leur tant estrange et tant variable mutation : ioint que la court est un monstre de plusieurs testes, et consequemment de plusieurs langues, et plusieurs voix

(Pope 1934 : 45)

Tout de même, le *Tretté* sert à témoigner du prestige accru du français par rapport au latin (Rickard 1968 : 27). On pourrait dire que la valorisation de la langue vulgaire est dans l'air du temps, puisque c'est en 1549, un an avant la parution du *Tretté*, qu'est publiée la *Défense et illustration de la langue française* de du Bellay, qui appelle à l'utilisation du français comme langue littéraire. Et, tout comme l'*Isagoge*, la grammaire de Meigret est reprise par ses successeurs, dans ce cas-ci par Vaugelas, par exemple (Chevalier 1994 : 42).

Conclusion

Le nom de Vaugelas, « le chantre très écouté d'un "bon usage" foncièrement aristocratique » (Wilmet 1997 : 22), sert à souligner le peu de succès qu'ont connu les tentatives de définir, de codifier ou de fixer la langue française avant le XVII^e siècle. En partie la difficulté est pérenne, car une langue vivante est en évolution constante, malgré les définitions de n'importe quel grammairien et les oukases de n'importe quel codificateur. D'autre part, ce manque de succès est symptomatique du contraste entre la France centralisée du XVII^e siècle et le pays des siècles précédents avec, par exemple, leur manque d'arbitre reconnu pour décider de ces questions et leur manque de paix, civile ou nationale, pour en faciliter l'implémentation (Pope 1934 : 45). Mais même si les quatre grammaires dont on a parlé n'ont pas, de leur temps, joui d'autant de succès qu'auraient pu souhaiter leurs auteurs, elles fascinent encore les linguistes d'aujourd'hui.

Références

- Ayres-Bennett, W. (1995) "Grammars" in France 356–358
Barton, J. (circa 1400) *Donoit françois*. (ms.) Oxford : All Souls

- Brunot, F. (1905–1953) *Histoire de la langue française des origines à 1900*
Paris : Librairie Armand Colin
- Chevalier, J-C. (1994) *Histoire de la grammaire française* Paris : PUF
- Damourette, J. & Pichon, E. (1927)
Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française Paris :
d'Arthey
- Dubois, J. (1531) *In linguam gallicam isagoge* Paris : Officina R. Stephani
- Estienne, R. (1557) *Traité de la grammaire française*
Genève : A l'Olivier de R. Estienne
- France, P. (1995) (dir.) *The New Oxford Companion to Literature in French*
Oxford : Clarendon Press
- Lodge, R. A. (1993) *French : from dialect to standard* London : Routledge
- Meigret, L. (1550) *ez tretté de la grammere francoeze*
édité par W. Foerster, Heilbronn, Henninger (1888)
- Meschonnic, H. (1991) *Des mots et des mondes : dictionnaires, encyclopédies,
grammaires, nomenclatures* Paris : Hatier
- Owen, A. (1977) *Le traité de Walter de Bibbesworth sur la langue française*
Genève : Slatkine Reprints
- Palsgrave, J. (1530) *Lesclarcissement de la langue francoys* Paris : F. Génin
- Pillot, J. (1550) *Gallicae Linguae Institutio* Paris : Grouleau
- Pope, M. K. (1934)
From latin to modern french with especial consideration of anglo-norman
Manchester : Manchester University Press
- Rickard, P. (1968) *La langue française au seizième siècle*
Cambridge : Cambridge University Press
- Thomas, J-J. (1989) *La langue volée : histoire intellectuelle de la formation de la
langue française* Berne : Editions Peter Lang
- Trudeau, D. (1992) *Les inventeurs du bon usage (1529-1647)* Paris : Minuit
- Wilmet, M. (1997) *Grammaire critique du français*. Louvain-la-neuve : Duculot-
Hachette

Hilary Saw & Jean-Marc Dewaele
French Department, Birkbeck College, University of
London